

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION INTERSYNDICALE DU 22 SEPTEMBRE 2023 AVEC LA POLICE MUNICIPALE**

### **Déménagement :**

Confirmation du déménagement les 28 et 29 septembre 2023, les vestiaires devront être vides le 28 au matin. Un local sera mis à disposition des agents pour stocker temporairement leurs affaires s'ils le souhaitent.

Une information sera présente sur TOTEM.

Pas de badgeuse au niveau des nouveaux locaux pour le moment, mais une demande est en cours.

Un point sur les nouveaux locaux sera fait avec l'intersyndicale après appropriation de ces derniers par les agents.

### **Pôle formation :**

3 agents sont détachés depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 au sein du pôle formation. Il s'agit d'une expérimentation jusqu'à fin mai 2024.

La direction leur a attribué une forte commande en matière de formation. Le but étant que l'ensemble des agents soient à jour de formation et que l'ensemble des transitions Glock soient effectuées avant fin mars 2024.

Mme LUTZ est inscrite à la formation MMA pour 2024 et M. Sene le sera pour 2025.

Lors de cette expérimentation, les agents resteront dans leur roulement, ils basculeront leurs après-midis en matins pour les besoins de formation des différents groupes et ils seront de journée les vendredis.

### **Brigade canine :**

Canine...animal... on ne sait pas vraiment !!!

Il a été acté que, pour 2024, il y aura un maître-chien et un chien.

Les agents spécialisés (...brigade animal...) seront en charge des dossiers concernant les animaux.

### **Divers :**

Les pages Euro-métropole et Google concernant la PM ont été modifiées.

Il est abordé les problèmes de management, voire le comportement qualifié de déviant de certains cadres.

Il est abordé le sujet du marché des motos. La direction reconnaît beaucoup d'erreur dans ce dossier. Elle ne peut affirmer l'annulation du marché par manque d'information... !!!

.../..

Il est abordé le marché de Noël.

Pour l'instant, rien n'est fait, mais il semblerait que le nombre de pont à tenir restera identique à l'année passée. Les horaires vont légèrement changer... Une attention particulière est demandée aux chefs d'unité pour les congés de fin d'année et les prévisionnelles vont être lancées.

Concernant les demandes de mutations internes, elles interviendront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'ensemble des unités, à l'exception de l'UMC pour des besoins d'effectif.